



AVIS DE COURSE

110 MILLES de CONCARNEAU

EN SOLITAIRE ou EN DOUBLE
les 29 et 30 MAI 2021

AUTORITE ORGANISATRICE

Société des Régates de Concarneau (SRC), Place de la Croix, 29900 CONCARNEAU

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 Les règlements fédéraux, la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.4 Les règles Osiris Habitable 2021 de la FFVoile.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les IC seront disponibles le samedi 29 mai à 11H au Pôle Nautique place de la Croix
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription nationale .

3 COMMUNICATION

A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi hauturière de la division 240.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.2 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes :Mini 6.50, Pogo 8.50, Figaro 2 et aux bateaux du système à handicap OSIRIS ayant un groupe brut supérieur ou égal à 13.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la S .R .Concarneau.
- 4.4 Les skippers des bateaux participants devront avoir 18 ans révolus au jour du départ, l'équipier (cas de la Duo) devra avoir 16 ans révolus au jour du départ et une autorisation parentale pour participer à l'épreuve.
Une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages causés au tiers devra être souscrite pour la durée de l'épreuve
- 4.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile compétition valide
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - une décharge de responsabilité s'ils sont mineurs.Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à

une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

- 4.6** Les bateaux devront être équipés :
- d'une VHF fixe (25 watts) en bon état de fonctionnement
 - d'un moteur fixe en bon état de fonctionnement sauf pour les 6.50 qui respecteront les règles de leur classe.
 - le pilote automatique est autorisé.

5 DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 50 Euros. Une facture pourra vous être remise lors de la confirmation de l'inscription.

IBAN : FR76 1558 9297 0604 1543 1174 071

BIC : CMBRFR2BARK

6. PUBLICITE

Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

5. PROGRAMME

- 5.1.** Confirmation d'inscription : (à la SRC, au Pôle Nautique de la Croix)
Le vendredi 28 mai 2021 de 18h00 à 20h00 et le samedi 29 mai 2021 de 8h30 à 10h
- 5.2** Briefing le samedi 29 mai à 11h au Pôle Nautique
- 5.3** Jour de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
29/05/21	14 h 00	Toutes

- 5.4** Remise des prix : dimanche 30 mai 2021 (Pôle Nautique de la Croix) à 17 h

6. CONTROLES

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment .

7. LES PARCOURS

Les parcours seront tracés dans une zone comprise entre la Pointe de Penmarch et Belle Ile.

Ils seront distribués avec les Instructions de Course lors des inscriptions du samedi 29 mai 2021 .

Le départ se fera en baie de La Forêt .

8. SYSTEME DE PENALITE

- 8.1** Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 8.2** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2
Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

9. CLASSEMENT

- 9.1** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1.
- 9.2** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Un classement scratch sera réalisé pour l'ensemble des bateaux.
Un classement spécial pourra être établi à partir de 5 monotypes ou inscrits dans les séries , Pogo 6.50 (1,2 et 3), Mini 6.50, FIGARO 2

10 PLACE AU PORT

La gratuité de la place, offerte par la ville de Concarneau, est valable du 24 mai au 6 juin pour une durée de 8 jours .

Les concurrents souhaitant stationner leur bateau doivent contacter le Port de plaisance de Concarneau 02.98.97.57.96 ou gaelle.legoardet@concarneau.fr .

11. PROTECTIONS DES DONNEES

11.1 En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment

(pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour

toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et

autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la

FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing.

Conformément au

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des

données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les

faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant

dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que

la demande est relative aux données personnelles.

12. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13. Les prix seront distribués aux 3 premiers solitaires et aux 3 premiers en double

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société des Régates de CONCARNEAU

Place de la Croix

29900 CONCARNEAU

Email : contact@srconcarneau.com

<http://www.srconcarneau.com>



110 MILLES EN SOLITAIRE OU EN DOUBLE
les 29 et 30 mai 2021
BULLETIN D'INSCRIPTION

LE SKIPPER

NOM et Prénom :

.....

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

.....

Tel portable : E-mail :

.....

Nom du Club :

.....

N° de licence : Date de Naissance

.....

L'EQUIPIER

NOM et Prénom :

.....

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

.....

Tel portable : E-mail :

.....

N° de licence : Date de Naissance

.....

LE BATEAU

Nom du bateau (Affaires

Maritimes)

Fournir la copie (page 1 et 21)

Classe ou Groupe OSIRIS

.....

Fournir la copie du certificat

Indicatif Radio :

.....

Numéro de voile :

.....

Couleur de coque :

